



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 3 février 2022
Procès-verbal n°300**

Présent-e-s : M. Sylvain Fuser (président)
M. Frédéric Bieri (vice-président)
M. Mickael Batista da Silva
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
Mme Corinne Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime

Excusé-es : Mme Mitzi Carmona
M. Didier Maison (secrétaire)
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Anaïs Marchiando

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 299 de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2021
 2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications du maire et des adjoints
 4. Questions orales / écrites
 5. Divers
- Questions du public
6. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le président ouvre la séance à 19h30, excusant les absences de **Mme Mitzi Carmona** ainsi que de **MM. Didier Maison** et **Pierre Sutter**. Il souhaite la bienvenue à l'exécutif et aux membres du Conseil municipal.

A la demande de **Mme Jendoubi**, un point est rajouté à l'ordre du jour, après le point 3, intitulé « Rapport de la commission espace public et mobilité ». Les numéros des points suivants sont modifiés en conséquence.

1. Approbation du PV n° 299 de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2021

Le procès-verbal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président revient sur la discussion menée lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2021, relative aux jetons de présence, et fait part de la décision du Bureau de ne pas y donner suite. Il informe que la commission environnement aura lieu le 28 février et la commission des finances le 25 avril, notamment pour y étudier les comptes 2021.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet informe :

- que le service administratif du Conseil d'Etat a accusé réception le 5 janvier de la transmission de la résolution, votée le 16 décembre par le Conseil municipal, au sujet du réexamen de la fiche PSIA. Il s'agit de la première étape.

M. Dethiollaz indique :

- que l'autorisation de construction des bornes de recharge électrique à la route d'Epeisses a été octroyée. Les travaux devraient débuter ce printemps.

4. Rapport de la commission espace public et mobilité du 27 janvier 2022

Mme Jendoubi, présidente de la commission espace public et mobilité, résume la séance du 27 janvier, dont l'objectif était de donner suite au rapport du Bureau RGR présenté le 15 mars qui portait sur le stationnement dans la commune d'Avully. Elle rappelle que le rapport, bien qu'ayant relevé certaines difficultés de stationnement, notamment en soirées et plus particulièrement dans certains secteurs à Gennecy, avait cependant montré que la commune d'Avully dispose d'un nombre suffisant de places. Le rapport souligne également que le problème provient, entre autres, de l'utilisation faite, pas toujours à bon escient, des places souterraines. Sur la base du retour de l'exécutif qui devait approfondir certaines pistes, la commission a discuté d'un certain nombre d'options. Il s'est avéré qu'un gros changement ne peut être envisagé, mais qu'il est nécessaire d'étudier des petits aménagements afin de trouver quelques places supplémentaires.

La commune exige en outre que les véhicules stationnés au Parking de la Touvière possèdent un permis de circulation, de manière à éviter que des places soient occupées inutilement par des véhicules immobiles. Elle interpelle également les sociétés dont le siège est à Avully et qui possèdent des véhicules, pour les rendre attentives au fait que lesdits véhicules occupent des places publiques. Proposition a été faite de réaliser des places en épi sur la route d'Epeisses, mais elle s'est avérée irréalisable, car il s'agit de terrains privés et ces places déborderaient sur la route, impliquant la suppression des places en vis-à-vis. L'idée de créer des places à durée limitée (zones bleues, par exemple), bien qu'évoquée, n'est finalement pas souhaitée. M. Dethiollaz a discuté de ce sujet avec la commune d'Avusy qui a réfléchi à cette éventualité et ne prévoit pas non plus cette mesure pour des raisons financières et liées à un certain nombre de contraintes. Contact a par ailleurs été pris avec l'OCCPAM pour évoquer la question de la sécurité dans les garages-souterrains. L'OCCPAM a renvoyé l'exécutif vers l'OAC.

Suite à ces échanges, M. Dethiollaz est d'avis de privilégier la discussion avec les régies. Après ce passage en revue des différentes propositions, la commission a décidé de compter sur le bon sens de la population avulliotte. Enfin, dernier point sur cette question, il est prévu de publier à ce propos un article dans *l'Echo d'Avully* et une information sur la page Facebook d'Avully (qui renverra les personnes intéressées vers l'article, qui sera également sur internet) pour relater les difficultés rencontrées et rappeler leurs implications.

La commission a été par ailleurs informée du fait que le mandat de réfection du pont d'Eaumorte, joignant les communes d'Avully et de Cartigny, a été confié à un bureau d'ingénieur avant les fêtes de fin d'année et que le processus pourra ainsi débiter. **M. Dethiollaz** rappelle à ce sujet que les délibératifs des deux communes avaient décidé d'attribuer un montant pour ce mandat.

Il a également été question d'informations et de photographies ayant circulé sur Facebook et relatives, pour certaines, à des soupçons de vols envers certaines personnes, et, pour d'autres, à la présence d'une seringue. M. Dethiollaz a informé la commission que la mairie a transmis les informations à ce sujet à la police municipale et cantonale.

M. Dethiollaz remercie Mme Jendoubi pour la rapidité avec laquelle elle a rédigé et rendu son rapport.

5. Questions orales / écrites

Aucune question

6. Divers

Film de M. Luc Tiercy

Mme Besse Giorgi informe avoir transmis les coordonnées de *l'Echo d'Avully* à M. Luc Tiercy, artiste sculpteur domicilié à Avusy et professeur de travaux manuels à l'école d'Avully, afin qu'il fasse de la publicité pour son film projeté à Bernex dans lequel il parle de son oeuvre. Elle suggère qu'un événement soit organisé dans la Champagne genevoise, et que la commune d'Avully lui achète une sculpture. Cette dernière pourrait être exposée devant la mairie, par exemple. **M. Baudin**, qui s'intéresse à titre personnel à ce que fait M. Tiercy, avait eu la même idée concernant une éventuelle projection de ce film à Avully ou dans une commune voisine. Il a l'intention d'aller voir la diffusion qui sera faite à Bernex pour se rendre compte de l'intérêt que cela suscite auprès de la population. D'autres idées autour de ce thème pourraient être discutées, le cas échéant il associera la commission culture sport et loisir à ces réflexions, comme **Mme Besse Giorgi** en a émis l'idée.

Panneau d'affichage des kWh

Mme Besse Giorgi, rapportant une question qui lui a été posée, demande pourquoi le panneau d'affichage des kWh produits par l'installation photovoltaïque du groupe scolaire a été enlevé. **M. Gandolfo** lui répond qu'il ne fonctionnait plus et qu'il n'était plus possible de faire de mise à jour du logiciel. Décision a donc été prise de supprimer ce tableau.

Local de la bibliothèque (salle dite du « GenA »)

Lors de la soirée portes-ouvertes à la bibliothèque, **Mme Keiflin** a constaté la présence d'un chauffage électrique, visiblement parce que la bibliothécaire présente avait froid. Cela pose la question des conditions de travail des personnes qui s'impliquent bénévolement à la bibliothèque mais également du coût environnemental et économique que représente un chauffage électrique.

Tout en proposant de se renseigner au sujet de la température dans les locaux, cas échéant de la faire régler en fonction, **M. Baudin** fait part de son étonnement de ne pas avoir reçu de doléances de la part des bibliothécaires avec qui pourtant il est en contact. Il rappelle que le bâtiment date des années 1970.

M. Fuser précise que la bibliothécaire, lors de l'événement évoqué précédemment, ne s'est pas plaint, mais que le constat émanait bien des conseillers municipaux présents, qui ont été étonnés de voir un chauffage d'appoint car le bâtiment était bien chauffé et les radiateurs fixes fonctionnaient. Il leur a été répondu que le bâtiment perd énormément de chaleur et est mal isolé. Le chauffage n'est donc pas suffisant et il fait trop cru pour pouvoir travailler sans chauffage d'appoint. **M. Dethiollaz** en profite pour informer les membres du Conseil municipal qu'une réflexion vient d'être entamée avec son collègue M. Baudin, quant à l'opportunité de rénover le bâtiment dit « du GenA », qui intégrerait tant la question des besoins et des

aménagements intérieurs que l'opportunité de procéder à l'assainissement thermique de l'enveloppe du bâtiment. Le Conseil municipal, notamment sa commission des bâtiments, sera tenu informé de l'avancée de ce dossier et il sera même vraisemblablement sollicité pour voter un ou des crédit(s).

Mme Keiflin fait également part du constat que les lumières extérieures de ce bâtiment ne fonctionnaient pas, ce que confirme **Mme Ménétrey** qui précise que c'est toujours le cas actuellement. Il lui semble par ailleurs que ces lumières sont actionnées grâce à un détecteur de mouvements. Elle relève l'existence de points lumineux à une petite distance du bâtiment mais qui ne suffisent pas à éclairer l'entrée de celui-ci.

M. Dethiollaz transmettra cette information au service technique de la commune pour remédier à cette absence d'éclairage sur le bâtiment. Il précise que les autres points lumineux auxquels Mme Ménétrey a fait allusion, font partie de l'éclairage public.

Jetons de présence pour prise de notes et rédaction du rapport des commissions

M. Fuser, qui cède provisoirement à son vice-président, M. Bieri la tâche de présider cette assemblée, aimerait revenir sur la discussion, initiée lors du dernier conseil municipal, à propos de la prise de notes dans les commissions, car il souhaite trouver une solution à cette problématique. Il fait toutefois remarquer que chacun pourrait le faire. **Le président** prend son propre exemple pour l'élargir ensuite. Lui-même prend en effet plaisir à rédiger des rapports de commission, tout en reconnaissant que la prise de notes durant les débats lui est difficile, car elle l'empêche de prendre part pleinement aux discussions. Il croit savoir que c'est également le cas pour de nombreux commissaires. Le but de cette discussion serait de régler ce mode de fonctionnement de manière à toujours avoir une personne qui soit en mesure de prendre des notes de manière efficace. Il revient sur la proposition qui a été faite d'accorder un jeton supplémentaire de CHF 20.- à la personne qui prend des notes. Il comprend que cette proposition puisse être jugée comme un non-sens et que la prise de note puisse être faite gratuitement, car les commissaires sont rémunérés pour leur présence aux commissions. Il rappelle cependant que d'accorder CHF 20.- représenterait, au rythme des commissions actuel, entre CHF 200.- et CHF 300.- par an sur un budget communal de plus de CHF 5'000'000, montant qu'il ne juge guère significatif. Le Bureau a discuté de l'éventualité d'engager un professionnel, mais le coût reviendrait à CHF 400.- de l'heure de présence du ou de la procès-verbaliste, ce qui représente un budget différent. Après avoir encouragé les conseillers municipaux à soumettre d'autres idées, **M. Fuser** avance une autre proposition faite par le Bureau, qui consisterait à « inviter » un conseiller municipal supplémentaire, qui n'est pas membre de la commission. Il ne participerait pas au débat, n'aurait pas le droit de vote, mais aurait comme rôle unique la prise de notes. **Mme Keiflin** souligne que s'il est compliqué pour certaines personnes de prendre des notes et de participer à la séance, cela n'est pas le cas pour d'autres. Mais elle pense que l'idée émise par M. Fuser est intéressante. **Mme Brindley**, fait part de la difficulté qu'elle a éprouvée en devant prendre des notes lors d'une commission, notamment en craignant de se tromper ou de ne pas pouvoir relater certaines explications pointues. Suivre et écrire simultanément n'est effectivement pas chose aisée, a fortiori quand on en n'a pas l'habitude. **Mme Rime** propose d'enregistrer la séance et de désigner un commissaire pour rédiger le procès-verbal, proposition que **M. Dethiollaz** rejette, car contraire au principe du secret des débats qui prévaut dans les commissions. **M. Dethiollaz** croit savoir que le problème ne concerne pas seulement la commune d'Avully. Il suggère que les membres de ce conseil se renseignent auprès d'éventuelles connaissances élues dans des communes similaires à celle d'Avully. De son côté, l'exécutif cherchera également à connaître les pratiques existantes dans certaines communes. Il complète encore ses propos en indiquant que certaines communes ont des secrétaires ou des procès-verbalistes attitrés. **Mme Besse Giorgi** propose que cette tâche soit confiée à un-e étudiant-e ou une personne à la retraite, en leur faisant signer un contrat de confidentialité. Mais cela reviendrait à confier un mandat externe, à l'instar d'un procès-verbaliste, avec ce que cela implique sur le plan budgétaire. Pour rester dans une logique interne, **Mme Besse Giorgi** propose plutôt alors d'assigner cette tâche au secrétaire du CM, moyennant une « petite rétribution ». Cette dernière proposition, souligne **M. Fuser**, revient à la proposition de gratification émise précédemment et qui avait été rejetée. Tout en trouvant la proposition de Mme Besse Giorgi intéressante, **Mme Keiflin** relève que le secrétaire du CM étant membre de certaines commissions, il ne pourrait pas assumer ce rôle dans les commissions dans lesquelles il siège. Il conviendrait dès lors de désigner au minimum deux personnes - voire plus - en tant que « remplaçants ». **Mme Rime** ne pense pas que le nombre de personnes volontaires augmentera si elles sont gratifiées ou rémunérées. **M. Bieri** estime quant à lui qu'il y aura toujours des personnes -dont il fait partie- qui ne seront pas à l'aise avec l'idée de prendre des notes et de rédiger des rapports et que ce n'est donc pas

qu'une question de rémunération. **M. Bieri** pense qu'il est temps de se décider. Il rappelle qu'il y a actuellement deux propositions émises pour assurer une prise de notes efficace au sein des commissions, à savoir, d'une part confier cette tâche au secrétaire du CM (et à un ou des remplaçants), soit qu'un membre du CM, non-membre de la commission le fasse. Il propose de renvoyer cette question au Bureau en le chargeant de faire une proposition pour la prochaine séance du Conseil municipal. Tout en relativisant le degré d'urgence de cette question, **M. Fuser** souscrit à la proposition de M. Bieri. **Mme Maison** revient sur la proposition de confier cette tâche au secrétaire du Bureau et juge nécessaire que le Bureau en discute précisément. Cette idée revient en effet à dire que les personnes qui se proposeraient pour être désignées secrétaire du CM devraient avoir en tête qu'en accédant à cette fonction, il leur incomberait la tâche de prendre des notes lors des séances de commission. Ce qui revient à dire que, théoriquement, le-la secrétaire du CM devrait être présent à toutes les séances de commissions, lesquelles peuvent être plus ou moins nombreuses selon les sujets et les années. **Mme Maison** fait encore remarquer qu'il y a une rotation au sein des groupes pour les fonctions du Bureau, dont fait partie celle du - de la secrétaire.

La séance est levée à 20h00.

Questions du public

7. **Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation**

Le Président

Le Secrétaire